



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2020

N°12-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>URBANISME</b>
Présents	12	Avis sur modification n°8 du PLU de NOZAY
Votants	14	

◇ Convocation du 7 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi quatorze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU  
Dominique GUICHARD « Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les objectifs et particularités de la modification n°8 du PLU de NOZAY. Le projet porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une parcelle communale zone du Châtelet, classée en zone 2AU.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière sur le projet de modification du PLU de NOZAY.

Pour extrait conforme, le 17 février 2020

Le Maire,

**Monique JAMIN**